

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 AOÛT 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour d'août, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)

ABSENT :	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)
----------	---------	---------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-08-082 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-08-083 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

12-08-084 **ADHÉSION AU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte désire adhérer au projet commun de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES**SERVICE INCENDIE**

Monsieur Yanick Lacroix informe les membres du conseil que le camion-citerne a besoin d'un haut-parleur et de faire réparer une fuite sur le réservoir.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2012.

12-08-085 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de juillet 2012 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-neuf mille neuf cent cinquante-trois dollars et cinquante-neuf sous. (69 953.59 \$)

ADOPTÉE

12-08-086 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE – 51 CHEMIN DU PORTAGE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser monsieur René Martineau, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte à signer tous les documents nécessaires afin d'effectuer la vente de la propriété située au 51 chemin du Portage.

ADOPTÉE

12-08-087 **INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le coût d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, lors du colloque régional ADMQ qui aura lieu le 20 et 21 septembre 2011 à La Sarre.

ADOPTÉE

12-08-088 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 18 août 2012;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
 - Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
 - Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.
- Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques;
- Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

12-08-089

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE ET SUR LE CHEMIN DU QUAI POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 18 août 2012;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

12-08-090

CHOIX DE LA FIERTÉ LOCALE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'AMOUR ET D'EAU PURE!

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'informer le CLD Abitibi que la Municipalité de La Motte a choisi comme fierté « La Motte, espace de cultures » dans le cadre de la campagne d'amour et d'eau pure!

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-08-091

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-08-085

12-08-087

Signé ce vingt-septième jour d'août
de l'an deux mille douze